

Communiqué de Presse conjoint

Journée Mondiale Alzheimer : « Patients/Aidants : de l'anticipation à la mesure de protection juridique » conférence organisée par la Fondation Alzheimer et l'Association France TUTELLE

Paris, le 11 septembre 2023. A l'occasion de la Journée Mondiale Alzheimer qui se tiendra le 21 septembre 2023, la Fondation Alzheimer, 1^{er} financeur non-gouvernemental de la recherche française sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, organise – avec l'Association France TUTELLE – une conférence intitulée en ligne : « Patients/Aidants : de l'anticipation à la mesure de protection juridique », le jeudi 21 septembre 2023 de 17h30 à 19h.

/ Comprendre les possibilités juridiques de la protection des personnes

La maladie d'Alzheimer est une maladie neuro-évolutive qui, à des stades avancés, peut poser des questions administratives et juridiques complexes et difficiles à appréhender pour les familles : *Comment s'assurer que les souhaits de la personne malade seront bien pris en compte ? Quels sont les droits et les obligations des familles ? Comment prévoir à l'avance la protection future d'un proche devenu vulnérable ?* Autant de questions auxquelles la Fondation Alzheimer souhaite apporter des réponses concrètes et pratiques aux proches aidants concernés grâce à l'expertise reconnue de l'association France TUTELLE.

A l'occasion de la Journée Mondiale, nous vous proposons une conférence pour aborder ensemble les sujets suivants :

- **Rappels fondamentaux de la maladie d'Alzheimer et les particularités de son évolution** (par le Professeur Philippe Amouyel, Directeur Général de la Fondation Alzheimer)
- **Les dispositifs juridiques que l'on peut anticiper** (par Nathalie Peterka, Professeur de droit privé, Agrégée des facultés de droit, Faculté de droit Paris-Est)
- **Comment protéger les biens et la personne** (par Boris Lachaud, Directeur de France TUTELLE)
- **Mesure de protection judiciaire : entre assistance et représentation** (par Boris Lachaud)
- **Place de la famille et responsabilité des protecteurs** (par Nathalie Peterka)

Lors de cet événement en ligne gratuit, les participants seront invités à poser en direct des questions à nos experts. La conférence se déroulera le jeudi 21 septembre 2023 (17h30-19h00) en direct - après inscription via le lien suivant : <https://bit.ly/45EBf1E>

/ L'importance d'anticiper sa protection ou celle d'un proche

La maladie d'Alzheimer est une maladie multifactorielle qui touche **plus d'un million de personnes en France**. Chaque année **200 000 nouveaux cas** sont diagnostiqués. L'âge moyen d'apparition des premiers symptômes est en moyenne de **75 ans** avec aujourd'hui une majorité de **femmes atteintes (2 femmes pour 1 homme)**. Si le **trouble de la mémoire** est le symptôme le plus connu de la maladie, il en existe d'autres comme la désorientation, les troubles du comportement ou les difficultés à réaliser certains actes de la vie courante par exemple. Pour en savoir plus, rendez-vous www.fondation-alzheimer.org

La France compte aujourd'hui plus de **850 000 personnes vulnérables** bénéficiaires d'une mesure de protection judiciaire. Plus d'**une mesure sur 2** est exercée par un membre de la famille ou un proche aidant, selon le principe de la priorité familiale et affective. Tutelle, curatelle, habilitation familiale, mesure aux biens ou à la personne, ...

Tout le monde peut, un jour, être chargé de la protection juridique d'un proche vulnérable et ainsi être désigné par le juge comme son tuteur, curateur, habilité familial, ...

Être aidant-protecteur familial ne s'improvise pas et de nombreuses **responsabilités et obligations incombent aux familles**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.francetutelle.org

A propos de la Fondation Alzheimer

Créée en 2008, la Fondation Alzheimer finance des projets de recherche audacieux et innovants permettant de mieux comprendre les mécanismes de la maladie afin de trouver de nouveaux traitements et de faire reculer l'âge d'apparition des premiers symptômes grâce à une prévention active.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Alzheimer est le premier financeur non-gouvernemental de la recherche française sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, sur les 10 dernières années. Son mode de fonctionnement lui permet de reverser 100% des dons qu'elle perçoit directement aux chercheurs.

Pour donner un futur à notre mémoire, la Fondation Alzheimer, articule son action autour de trois axes :

- Engager tous les acteurs nationaux et internationaux en capacité de lutter contre la maladie
- Soutenir la recherche française de la science fondamentale aux essais cliniques et aux sciences humaines et sociales
- Informer le grand public par l'information et la sensibilisation

A propos de l'Association France TUTELLE

France TUTELLE est une association reconnue d'intérêt général qui a pour mission, partout sur le territoire Français, de sensibiliser, d'informer, de conseiller et d'orienter toute personne qui se questionne sur la vulnérabilité d'un proche et les conséquences qui en découlent, ou simplement qui ont besoin d'aide dans leurs missions de protecteurs familiaux.

Pour atteindre ces objectifs et accompagner au mieux les familles, l'association s'articule autour de trois pôles d'activité :

- Le soutien, auprès des aidants et des protecteurs familiaux pour leur apporter une écoute et des conseils personnalisés
- La recherche, avec pour mission de faire progresser la connaissance et l'innovation dans le domaine de l'accompagnement des familles
- La formation, aussi bien des familles que des professionnels qui interviennent auprès des personnes vulnérables.

Contacts Presse

Marion Ravenaud

Chargée de communication de la Fondation Alzheimer

marion.ravenaud@fondation-alzheimer.org

07 57 40 33 53

Neyela MASSON

Responsable de développement

communication@francetutelle.org

06 14 47 94 60